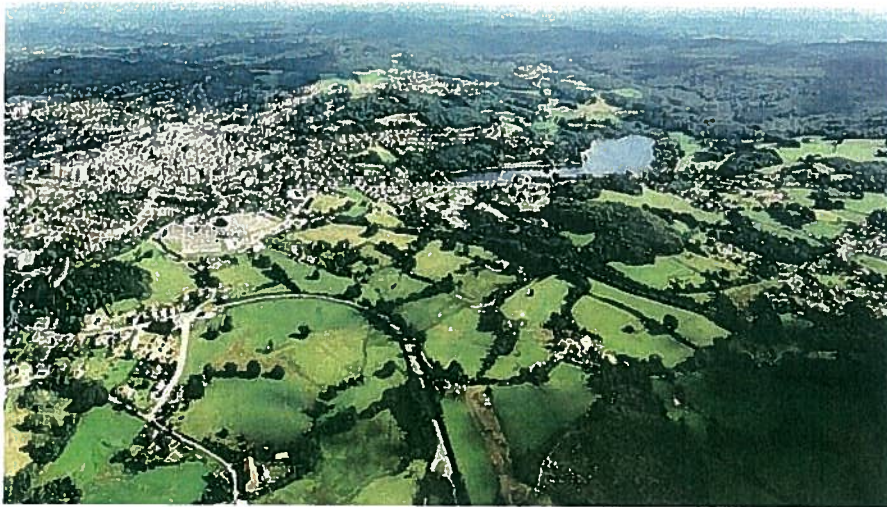


**COMMUNE DE
GUÉRET**

Département de la CREUSE

Révision n°3 PLAN LOCAL D'URBANISME



6 - Servitudes d'utilité publique

COMMUNE DE GUERET

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Liste des servitudes

Tableau de synthèse des servitudes de la commune de GUERET

96

A1 Bois et Forêts

Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

Textes de référence

Articles L.151-1 à L.151-6, L.342-2, R.151-1, R.151-3 à R.151-5 du code forestier. Articles L.421-1, L.422-1, L.422-2, R.421-38-10 et R.422-8 du Code de l'Urbanisme.

Service Gestionnaire

M. le Directeur Office National des Forêts
Avenue d'Auvergne
23000 GUERET

Objet

- ☐ Forêt de l'Hopital de Guéret
- ☐ Forêt domaniale de Chabrières (276,5 ha).
- ☐ Forêt communale de Guéret

Acte de création

- ☐ Arrêté du 21 juin 2001
- ☐ Arrêté préfectoral du 6/11/1990
- ☐ Arrêté préfectoral du 24/12/1999

AC1 Monuments historiques

Servitudes de protection des monuments historiques.

Textes de référence

Loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques. Décret du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913. Décret du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1968. Loi N°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité aux enseignes et préenseignes. Code de l'urbanisme articles L.410-1, L.421-1, L.421-6, L.422-2, L.422.4, L.430-1, L.430-8, L.441-1, L.441-2.

Service Gestionnaire

M. Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine. Architecte des Bâtiments de France
14, Avenue Louis LAROCHE
23000 GUERET

Objet

- ☐ Monument inscrit à l'inventaire : parties non classées de l'ancien château des Comtes de la Marche.
- ☐ Immeuble classé : Puy de Gaudy : oppidum gaulois, murs vitrifiés, chapelle ruinée, cimetière du XIIème siècle .
Parcelles n° 168 et 250
(Commune de Sainte Feyre)
- ☐ Monument classé : ancien château des Comtes de la Marche : façades et toitures depuis l'escalier circulaire à l'Est jusques et y compris la chapelle des Pénitents ; salles et cheminées de l'ancien donjon ; escalier sur plan carré de l'aile Ouest.
- ☐ Monument inscrit à l'inventaire :- Ancien Présidial. - Place du Marché : parties du XVIIème siècle comprenant le portail sur la place du marché, les façades en retour d'équerre, construites en granit et décorées de pilastres et cartouches, l'escalier en pierre, la salle à rez de chaussée de l'avant-corps
- ☐ Immeuble inscrit : Puy de Gaudy et les Bains d'en Haut : oppidum (parcelles 163 à 167-169 et 170-246 et 251 section BC).
(Commune de Sainte Feyre)

Acte de création

- ☐ Arrêtés du 15 juin 1926.
- ☐ Arrêté du 23 décembre 1982
- ☐ Arrêtés du 27 octobre 1941.
- ☐ Arrêté du 26 juillet 1934.
- ☐ Arrêté du 3 août 1982

AC2 Protection des sites et naturels et urbains Servitudes de protection des sites et monuments naturels

Textes de référence

Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique.... Loi N°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité aux enseignes et préenseignes modifiée. Code de l'urbanisme articles L 410-1, L 421-1, L 422-2, L 430-8, R 410-4, R 410-13, R 421-19, R 421-38, R 421-38-5, R 421-38-6, R 421-38-8, R 422-8, R 430-10, R 430-12, R 430-15-7, R 430-26, R 430-27, R 442-4-8, R 442-4-9, R 442-6, R 443-9, R 443-10.

Service Gestionnaire

M. le Directeur Régional de l'Environnement du Limousin
immeuble "Le Pastel" 22, Rue des Pénitent blancs
87007 LIMOGES Cedex 1

Objet

- Site classé : Rocher, dans la forêt domaniale de Chabrières, dénommé : le rocher de la Tribune, la Pierre du Loup, la Pierre Chabranle, la Pierre la Grosle et de la Roche à Parrain la pierre Casse Noisette

Acte de création

- Arrêté du 25 janvier 1929.

AS1 Conservation des eaux Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Textes de référence

Article L.20 du code de la Santé publique modifié par l'article 7 de la loi N°64-1245 du 18 décembre 1964. Décret n°61-859 du 1 août 1961 modifié par le décret du 15 décembre 1967. Loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Service Gestionnaire

M. le Directeur Départemental Agence Régionale de Santé
Rue Alexandre Guillon B.P. 309
23006 GUERET CEDEX

Objet

- captage de MAUPUY aile sud-est 24, 26 et 27.
- Captage Cher la Mazade
- Captage de la Fontaine au Sanglier
- Captage de Rioclédou
- Captage Le Prieur (captage abandonné)
- Captage de Masforeau
- Captage de Chabrière
- Captage du Puy de Chiroux (commune La Chapelle Taillefert)
- Captage des Ségauds
- Captage de Badant - Forêt de Chabrière

Acte de création

- Arrêté préfectoral en date du 22 mars 1948 "Cependant la définition des périmètres ne respecte pas la les articles du code de la santé publique ou de l'environnement aujourd'hui applicables"
- Arrêté préfectoral du 24 novembre 2004
- Arrêté préfectoral en date du 22 mars 1948 "Cependant la définition des périmètres ne respecte pas la les articles du code de la santé publique ou de l'environnement aujourd'hui applicables"
- Arrêté préfectoral en date du 22 mars 1948 "Cependant la définition des périmètres ne respecte pas la les articles du code de la santé publique ou de l'environnement aujourd'hui applicables"
- Arrêté préfectoral en date du 22 mars 1948 "Cependant la définition des périmètres ne respecte pas la les articles du code de la santé publique ou de l'environnement aujourd'hui applicables"
- Arrêté préfectoral en date du 16 janvier 1948 "Cependant la définition des périmètres ne respecte pas la les articles du code de la santé publique ou de l'environnement aujourd'hui applicables"
- Arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2009
- Arrêté préfectoral du 24 novembre 2004
- Arrêté préfectoral N° 2001/1529 du 15 novembre 2001

☐ Captage du pont de la Bécasse
(Centre Médico National / commune de St Feyre)

☐ Arrêté préfectoral en date du 22 mars 1948
"Cependant la définition des périmètres ne
respecte pas les articles du code de la santé
publique ou de l'environnement aujourd'hui
applicables"

EL11 Routes express et déviations d'agglomérations.

Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés
limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.

Textes de référence

Code de la voirie routière : art L 151-1 à L 151-5 et R 151-1 à R 151-7, L 152-1 à L 152-2 et R 152-1 à R 152-2.

~~Service Gestionnaire~~

Direction Interrégionale des Routes Centre Ouest - Immeuble "Le Capitole"
42, Avenue des Bénédictins
87000 LIOMOGE

Objet

☐ R.N. n°145 - Déviation de Guéret.

Acte de création

☐ Arrêté préfectoral du 1er septembre 1975.

EL7 Alignement

Servitude d'alignement.

Textes de référence

Code de la voirie routière : articles L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1. Code de l'urbanisme : article R.123-32-1

~~Service Gestionnaire~~

M. le Président du Conseil Général Pôle Aménagement et Transport
14, av. Pierre Leroux B.P. 17
23001 GUERET CEDEX

Objet

- ☐ R.D.75 : L'avenue Laroche du carrefour avec la rue de maindigour
jusqu'au bout de l'avenue Laroche
- ☐ R.D. n° 942 du rond point Arfeuillère jusqu'à la fin de l'avenue
Manouvrier
- ☐ R.D. n°942 l'avenue du Poitou, du carrefour avec la rue Salvatore
Allende jusqu'au carrefour avec la rue Léon Changrand

Acte de création

- ☐ Approuvé le 15 juin 1861 par le Conseil Général
- ☐ Approuvé le 23 juillet 1883 par le Conseil
Général.

~~Service Gestionnaire~~

Monsieur le maire de Guéret Mairie
Esplanade François Mitterrand
23000 Guéret

Objet

- ☐ Place Bonnyaud
- ☐ Rue Jean Jaures, Rue Ingres
- ☐ Avenue Louis Laroche
- ☐ Avenue Pierre LEROUX
- ☐ Avenue Gambetta
- ☐ Avenue Louis Laroche

Acte de création

- ☐ Approuvé le 10.04.1907 par le Conseil
Général puis déclassé et reclassé dans la
voirie communale de la commune de Guéret le
10 juillet 2009.
- ☐ Approuvé le 17 janvier 1848 par le Conseil
Général puis déclassé et reclassé dans la
voirie communale de la commune de Guéret le
10 juillet 2009.
- ☐ Approuvé le 10 avril 1877 par le Conseil
Général puis déclassé et reclassé dans la
voirie communale de la commune de Guéret le
10 juillet 2009.
- ☐ Approuvé le 29.04.1908 par le Conseil général
puis déclassé et reclassé dans la voirie
communale de la commune de Guéret le 10
juillet 2009.
- ☐ Approuvé le 23.11.1945 par le Conseil général
puis déclassé et reclassé dans la voirie
communale de la commune de Guéret le 10
juillet 2009.
- ☐ Approuvé le 22 mai 1941 par le Conseil
Général puis déclassé et reclassé dans la
voirie communale de la commune de Guéret le
10 juillet 2009.

■ rue de Verdun

■ Avenue de la Sénatorerie, Place Bonnyaud, Boulevard Carnot,
Rue de Londres, Rue de Stalingrad

■ Approuvé le 10.02.1865 et modifié le
06.04.1883 par le Conseil Général puis
déclassé et reclassé dans la voirie communale
de la commune de Guéret le 10 juillet 2009.

■ Approuvé le 28 janvier 1851 par le Conseil
Général puis déclassé et reclassé dans la
voirie communale de la commune de Guéret le
10 juillet 2009.

13 Gaz

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport
et de distribution de gaz.

Textes de référence

Loi du 15 juin 1906 (art 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art 298) et du 4 juillet 1935. Décrets du 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et 6 octobre 1967. Art 35 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. Ordonnance du 23 octobre 1958 (art 60) Décrets 87-888 du 6 octobre 1967, 85-1108 et 1109 du 15 octobre 1985

Service Gestionnaire

E.D.F. / G.D.F. Distribution Montluçon / Guéret
7, Rue Marcel Paul B.P. 1248
03114 MONTLUÇON Cedex

Objet

■ Réseau de distribution de Gaz.

Acte de création

Service Gestionnaire

Gestionnaire Réseau de Transport Gaz Région Centre- Atlantique
35, Rue de la Brigade RAC Z. I. de Rabion
16021 ANGOULEME Cedex

Objet

■ Antenne de Guéret .

■ Antenne d'Aubusson.

Acte de création

■ Arrêté du 16 décembre 1976.

■ Arrêté du 30 mai 1988.

14 Electricité

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Textes de référence

Loi du 15 juin 1906 (art 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 et du 4 juillet 1935. Décrets des 27 décembre 1925, 17 juin 1938, 12 novembre 1938 et 6 octobre 1967. Loi du 8 avril 1946 (art 35) portant nationalisation. Ordonnance N° 58997 du 23 octobre 1958 (art 60). Décret N° 87-888 du 6 octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes. Décret N° 70492 du 11 juin 1970 concernant la procédure de DUP des travaux d'électricité.

Service Gestionnaire

E.D.F. / G.D.F. Distribution Montluçon / Guéret
7, Rue Marcel Paul B.P. 1248
03114 MONTLUÇON Cedex

Objet

■ Réseau de distribution moyenne et basse tension.

Acte de création

Service Gestionnaire

Réseau Transport d'Electricité Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux
7, bis Quai du Pont Neuf
34535 BEZIERS Cedex

Objet

■ Ligne 90 kV LAVAUD - MANSAT.

■ Poste à 90 kV /MT de GUERET.

■ Ligne 90kV GUERET - SAINTE FEYRE 1

■ Ligne 90 kV GUERET - SAINTE FEYRE 2

■ Ligne 90kV BONNAT / GUERET

■ Ligne 90 kV GUERET - LAVAUD.

■ Ligne 90 kV GUERET - CHATELUS.

Acte de création

PT1 Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.

Textes de référence

Code des Postes et Télécommunications : articles L 45-1, L 57 à L 62 et R 27 à R 39.

Service Gestionnaire

M. le Directeur de FRANCE TELECOM. Unité Régionale de réseau du LIMOUSIN
8, rue du Clos Jargot B.P. 20031
87001 LIMOGES CEDEX 1

Objet

- Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station de SAINT LEGER LE GUERETOIS N° ANFR 023.22.001, classement en 1ère catégorie. Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 m. de rayon (Installation et usage du matériel électrique réglementés) Zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 3000 m. de rayon (Interdiction de produire ou de propager des perturbations radioélectriques à des fréquences supérieures à 3000 mégahertz)

Acte de création

- Décret du ministère des Postes et Télécommunication du 14 avril 1972.

Service Gestionnaire

Monsieur le Directeur Télédiffusion de France
106, Avenue Marx Dormoy
92541 MONTROUGE

Objet

- Station TDF - Guéret.
Dans la zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres, il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçue par la station et présentant pour les appareils de la station un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de la station.

Acte de création

- Décret n° 759/410 du 02 août 1977.

Service Gestionnaire

Monsieur le Préfet Préfecture de GIRONDE
SZSIC de Bordeaux 87, Rue Abbé de l'Epee
33061 BORDEAUX

Objet

- Préfecture de la Creuse - Guéret.
Zone de protection radio-électrique
il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçue par la station soit 2 à 25MHz, de 35 à 41MHz, de 83 à 87,5MHz et de 410 à 470MHz et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de la station.

Acte de création

- Décret du 10 mars 1961.

PT2 Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Textes de référence

Code des Postes et Télécommunications : article L 45-1, L 54 à L 56 et L 63 et articles R 21 à R 26 et R 39.

Service Gestionnaire

M. le Directeur de FRANCE TELECOM. Unité Régionale de réseau du LIMOUSIN
8, rue du Clos Jargot B.P. 20031
87001 LIMOGES CEDEX 1

Objet

- Zone secondaire de dégagement contre les obstacles de la station de st LEGER LE GUERETOIS N° ANFR 023.22.001 :
- Un cercle de 1000 m. de rayon dans lequel toute construction nouvelle fixe ou mobile dépassant l'altitude max précisée sur le plan devra être soumise à l'approbation du secrétaire d'Etat à l'Industrie.

Acte de création

- Décret du ministère des Postes et Télécommunications du 08 février 1972.

■ Zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne St LEGER LE GUERETOIS N°ANFR 023.22.001 = CHATELUS MALVALEIX N° ANFR 023.22.006 :
- un couloir de 100 mètres de large dans lequel toute construction nouvelle fixe ou mobile dépassant l'altitude maxi précisée sur le plan devra être soumise à l'approbation du Secrétaire d'Etat à l'Industrie .

■ Décret du secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications du 12 décembre 1977.

■ Zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne GUERET = BOUSSAC tronçon St LEGER LE GUERETOIS N°ANFR 023.22.001 = BOUSSAC N°ANFR 023.22.002 :
- Un couloir de 500 mètres de large dans lequel toute construction nouvelle fixe ou mobile dépassant l'altitude maxi précisée sur le plan N°FHS.16 devra être soumise à l'approbation du secrétaire d'Etat à l'industrie.

■ Décret du ministère des postes et Télécommunication du 8 février 1972 - J.O. du 15/02/1972.

Service Gestionnaire

Monsieur le Directeur Télédiffusion de France
106, Avenue Marx Dormoy
92541 MONTROUGE

Objet

Acte de création

■ Zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 1000 m. de rayon dans lequel il est interdit, sauf autorisation du Ministre chargé de la Tutelle de l'Office de Radiodiffusion Télévision Française, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan.

■ Décret n° 758/472 du 10 août 1973

PT3 Télécommunications

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).

Textes de référence

Code des Postes et Télécommunications : articles L 47 à L 53 et L 68 à L 71 et D.408 à D.411.

Service Gestionnaire

M. le Directeur de FRANCE TELECOM. Unité Régionale de réseau du LIMOUSIN
8, rue du Clos Jargot B.P. 20031
87001 LIMOGES CEDEX 1

Objet

Acte de création

■ Réseau téléphonique et télégraphique.

PT4 Télécommunications

Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public.

Textes de référence

Code des Postes et Télécommunications : articles L 65-1.

Service Gestionnaire

M. le Directeur de FRANCE TELECOM. Unité Régionale de réseau du LIMOUSIN
8, rue du Clos Jargot B.P. 20031
87001 LIMOGES CEDEX 1

Objet

Acte de création

■ Réseau téléphonique et télégraphique.

T1 Voies ferrées

Servitudes relatives aux chemins de fer. Servitudes de voirie (alignement, occupation temporaire de terrains, distances pour les plantations et l'élagage des arbres plantés, mode d'exploitation des mines et carrières). Servitudes pour les constructions...

Textes de référence

Lois du 15 juillet 1845 modifiées sur la police des chemins de fer. Loi du 30 octobre 1935 modifiée par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau. Loi du 29 décembre 1892. Code minier : articles 84 et 107. Code forestier : articles L.322-3 et L.322-4. Décret du 22 mars 1842 modifié sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées. Décret N°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement des industries extractives

Service Gestionnaire

M. le Directeur de la Région S.N.C.F. Agence Immobilière Régionale
25, rue du Chinchauvaud
87065 LIMOGES CEDEX

Objet

Acte de création

- | | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tunnel de Guéret | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Ligne (698.000) La Châtre - Guéret. | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Ligne (702.000) Montfauçon - St Sulpice Laurière. | <input type="checkbox"/> |